



ASSOCIATION ST EXUPERY MERTZWILLER

Fiche inscription saison 2014

Informations à transmettre:

Les informations transmises sont confidentielles

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal et Ville :	
Téléphone :	
Mobile :	
E-Mail :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Code postal lieu de naissance :	
Bénéficiaire assurance en cas de décès :	
Date de naissance bénéficiaire en cas de décès :	

(*) mention facultative

Cout de l'inscription annuelle:

Droit entrée nouveaux membres:	40,00 €	Pour les membres Cadet et Junior le droit d'entrée n'est pas demandé exemple 1: nouveau membre né le 15/5/1996 prenant également la revue: membre Junior 2: 43+24+6=73 Euros exemple 2: membre né le 15/5/1978 déjà inscrit en 2011 ne prenant la revue et une licence traditionnelle: membre adulte: 43+43+6+1,50=93,50 Euros
Cotisation annuelle Club:	43,00 €	
LICENCE Cadets (né en 2000 ou après)	7,00 €	
LICENCE Junior 1 (né en 1998 ou en 1999)	14,00 €	
LICENCE Junior 2 (né en 1996 ou en 1997)	24,00 €	
LICENCE Adultes (né en 1995 ou avant)	43,00 €	
Complément LICENCE FAI (pour tout compétiteur à une compétition internationale)	12,00 €	
Abonnement revue information fédération		
AEROMODELES (Recommandé)	6,00 €	
Supplément Licence "traditionnelle" envoyée au domicile	1,50 €	
Faire parvenir au trésorier du club un chèque d'un montant de ----->	TOTAL: _____ €	

Le chèque est à libeller à l'ordre de l'Association ST Exupery Mertzwiller

IMPORTANT: Pour les nouveaux membres **une visite médicale est obligatoire**; aucune licence n'est validée sans cette visite et donc interdiction de pratique de l'aéromodélisme (assurance non valide)

Coordonnées du Trésorier pour règlement et envoi des documents:

Jacky Kugler
25B Route de Woerth
67510 Lembach
03 88 94 26 37
jkugler@wanadoo.fr

Visitez notre site internet:
www.saintex.fr

Ce document devra être complété par tous les membres désirant s'inscrire. La validation peut prendre quelques jours le temps de transmettre les éléments à la fédération. Les vols sur le terrain sans licence sont strictement interdits. En cas de non respect des règles de sécurité le Président se réserve le droit d'annuler purement et simplement tout droit pour un membre d'utiliser le terrain.

Fréquences utilisées:

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur
Signature membre: _____